

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Murfy Saint-Priest sur la commune principale de l'AIOT 9 Rue du Dauphiné 69800 Saint-Priest.

La référence de votre dossier est A-3-0E83GKW9 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 09/05/2023 à 14h24 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **83223357100021**

Raison sociale **MURFY**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

22 AV DE LA DIVISION LECLERC

93000 BOBIGNY

Signataire

Qualité : **Responsable des Espace Et Equipements**

Référent

Fonction : **Directrice Impact et Affaires Publiques**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Murfy Saint-Priest**

Description des activités :

Nous opérons un atelier de reconditionnement d'appareils électroménagers « blancs » : lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge, fours, plaques à induction. Nous réparons également des réfrigérateurs. L'atelier a une surface globale de 1700 m², bureaux exclus. Il est constitué d'espace de stockage (produits finis et sourcing) et d'espaces de réparation de produits. Les postes de réparation sont constitués d'une arrivée électrique (prise simple 220V), d'une arrivée d'eau et d'une évacuation d'eau. A ce jour il existe 140 postes de travail prêts à l'emploi. A ceux-ci s'ajoutent 5 postes de travail pour plaques de cuisson et fours, sans arrivée d'eau et avec arrivée électrique 360V. A ceux-ci s'ajoutent 5 postes de travail spécialisés pour les réfrigérateurs avec une arrivée d'eau, une prise de 220V et une évacuation de gaz. Notre entreprise, Murfy, est un acteur du marché électroménager français. Notre mission : limiter la consommation d'appareils électroménagers neufs en proposant à nos clients deux offres facilitant la réparation : 1) réparation à domicile par un technicien salarié Murfy - 2) l'achat d'appareils reconditionnés en atelier par les techniciens salariés Murfy. L'engagement écologique est au cœur de l'entreprise Murfy, et nous mettrons tout en œuvre pour que notre activité, qui lutte par nature pour limiter le besoin en ressources pour la fabrication d'appareils neufs, ne génère pas de nuisances environnementales. Aujourd'hui nous nous approvisionnons en machines auprès de particuliers et de fabricants.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **9 Rue du Dauphiné 69800 Saint-Priest**

X : 850067

Y : 6513911

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation,

jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2711	2711-2	Transit, regroupement ou tri de déchets d'équipements électriques et électroniques	Volume susceptible d'être entreposé 130 m3	DC	320 machines x 0,4 m3

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **4500**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Eaux qui proviennent de cycles de machines à laver le linge

L'exutoire des eaux résiduaires :

Sur le réseau collectif avec station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Nous avons deux types de déchets : - Des D3E : appareils entiers ou pièces détachées non réparables ou valorisables dans notre cycle de production. Ils sont éliminés via les éco-organismes. - Des emballages, cartons, palettes... Ils sont éliminés via des circuits de recyclage (publics ou Paprec par exemple)

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Extincteur portatif eau pulvérisée 9L + AFFF - Nombre total : 5 Extincteur Neige carbonique 5KG - Nombre total : 3 Extincteur EP6AD - eau pulvérisée 6L + AFFF - Nombre total : 1

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Plan cadastral St-priest.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Atelier Murfy - Lyon.pdf